



E-MAIL : MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr
Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-Verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 09 novembre 2022 à 19 heures 00

L'An deux mille vingt-deux, le neuf novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Membres présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. BAS – Mme OUDELET – M. TRICOTEAUX - M. DECLERCK - Mme LEMARCHAND - M. VAN ISACKER - M. LOBBE – Mme GREHAN – M. PETITNIOT.

Membres Absents : M. LEFEVRE – Mme GRAS – Mme VIOT – Mme HOUDARD - Mme LABOURO-RAUH – M. ROBINET – M. FAUQUEMBERGUE.

Membres Représentés : Mme GRAS Delphine donne pouvoir à M. ABRAHAM Hervé
Mme HOUDARD Céline donne pouvoir à Mme DUBOIS Christine
M. FAUQUEMBERGUE Jean-François donne pouvoir à M. JULIEN Patrick

Membres excusés : Mme VIOT – M. ROBINET

Après avoir constaté le quorum, Monsieur JULIEN Patrick ouvre la séance.

Monsieur VAN ISACKER Eric, a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion de Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 27 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

2022/48 – Fêtes et Cérémonies : dépenses prévisibles à engager sur les articles 6232 et 6257 du budget 2023

Le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 1 abstention (M. VAN ISACKER) d'adopter une délibération concernant l'établissement de la liste détaillée ci-dessous, des diverses manifestations ou cérémonies susceptibles d'engendrer des dépenses à imputer aux articles 6232 et 6257 du budget 2023 :

* **Article 6232 (Fêtes et Cérémonies)**

Souvenir des Déportés – 8 mai – Cérémonie Commémorative 2^{ème} DB – Appel du 18 juin – Fête Nationale du 14 Juillet – Fête Communale – 11 Novembre – Commémoration Fin de la Guerre d'Algérie -19 mars et 05 Décembre.

* **Article 6257 (Réceptions)**

Vœux du Maire – Concours des décorations et illuminations de fin d'année – Réception de la fête des Mères – Concours des maisons fleuries et Concours de photographies – Fête Nationale du 14 Juillet – Fête de Noël des écoles – Réception participants Téléthon – Réception du personnel communal – Cérémonie de citoyenneté.

* **En cours d'année**

- Réception des couples célébrant leurs noces d'or ou de diamant
- Réception du personnel communal et du personnel enseignant à l'occasion de départ en retraite ou fin de contrat pour les personnels en CDD
- Achat de compositions florales lors de la célébration des mariages et de PACS
- Achat d'un présent lors de la célébration des baptêmes civils
- Achat de compositions florales lors des décès de membres des familles des élus
- Réception concernant le jumelage de Carthage

2022/49 – Tarifs Salle Polyvalente – Année 2023

2022/50 – Tarif du service de cantine – garderie périscolaire et de l'étude surveillée - Année 2023

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire la majorité des tarifs communaux 2022 pour l'année 2023 à l'exception des tarifs de la location de la salle polyvalente ainsi que les tarifs du service cantine, garderie périscolaire, étude surveillée qui sont modifiés comme suit :

	Habitants de Flavy				Autres Locataires			
	Avec chauffage		Sans chauffage		Avec chauffage		Sans chauffage	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Salle rez-de-chaussée								
Location quelques heures : vins d'honneur, réunions...	137,00 €	144,00 €	105,00 €	110,00 €	190,00 €	200,00 €	158,00 €	166,00 €
Location pour repas	210,00 €	220,00 €	168,00 €	176,00 €	284,00 €	298,00 €	242,00 €	254,00 €
Mise à disposition de la petite salle aux habitants de la Commune pour réunion de famille suite à funérailles	2022 = 63,00 €		2023 = 66,00 €					
Salle de l'étage								
Location quelques heures : vin d'honneur, réunions...	145,00 €	152,00 €	113,00 €	119,00 €	206,00 €	216,00 €	175,00 €	184,00 €
Repas avec utilisation de la cuisine	309,00 €	324,00 €	247,00 €	259,00 €	432,00 €	454,00 €	360,00 €	378,00 €

Sociétés locales

- Vin d'honneur, repas : réduction de 50 % sur les tarifs ci-dessus (tarification « sans chauffage » en toutes saisons)
- Bals, Lotos, Concours de Belote, etc. :

2022

Salle du Bas : 84,00 €

Salle de l'Etage : 124,00 €

2023

Salle du Bas : 88,00 €

Salle de l'Etage : 130,00 €

Vaisselle (location)

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Repas jusque 50 personnes	35,00 €	37,00 €
Repas de 50 à 100 personnes	49,00 €	51,00 €
Repas plus de 100 personnes	65,00 €	68,00 €
Sociétés locales : (réduction de 50 % des tarifs)		
Location de verres :	20,00 €	21,00 €

Remplacement de vaisselle

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Couteaux :	4,40 €	4,60 €
Cuillères, Fourchettes :	2,05 €	2,15 €
Verres :	2,90 €	3,00 €
Assiettes :	3,60 €	3,80 €

● Tarifs Services de Garderie et de Cantine

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
(tarifs applicables depuis le 01/01/2015)		
Garderie du matin ou du soir	1,00 € / prestation	1,00 € / prestation
Restauration et garderie réduite du midi	3,80 € / prestation	3,90 € / prestation
Personnes extérieures	4,25 € / prestation	4,35 € / prestation
Etudes surveillées	1,50 € / prestation	1,50 € / prestation

2022/51 – Demande de subvention au titre du Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois – Année 2023 – Rénovation de l'éclairage public en LED et suppression en alternat d'un point sur deux (rue André Brûlé)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il est envisagé de solliciter l'octroi d'un fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public en LED et la suppression en alternat d'un point sur deux (rue André Brûlé) et indique le plan de financement de l'opération tel que repris dans le tableau suivant :

Coût prévisionnel H.T de l'opération	67 067 €
Participation de la CASQ	16 764 €
Participation communale	50 303 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* décide de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération du saint-Quentinois d'un montant de 16 764 € afin de participer au financement de la rénovation de l'éclairage public en LED et la suppression en alternat d'un point sur deux (rue André Brûlé) dont le coût est estimé à 67 067 €.

* autorise le Maire à accomplir tout acte afférent à cette affaire.

2022/52 – Décision modificative N° 3

Les membres du conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative budgétaire ci-dessous :

Section de Fonctionnement :

* Recettes

Article 70312 « Concession dans les cimetières »	- 400 €
Article 7817 « Reprises sur provision par dépréciation des actifs circulants »	+ 400 €

2022/53 – Rapport d’activités 2021 de la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois

Conformément à l’article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adressent chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l’activité de leur établissement, accompagné du compte administratif.

Ce rapport doit faire l’objet d’une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Il revient donc de délibérer sur ce document.

Le Conseil Municipal décide par 13 voix pour, 2 abstentions (M. ABRAHAM – Mme GRAS) et 0 voix contre d’approuver le rapport d’activités de la Communauté d’Agglomération du Saint-Quentinois pour l’exercice 2021.

2022/54 – Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que la Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d’élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

Elle s’appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d’un plan d’action.

Monsieur le Maire sollicite l’autorisation de signer la Convention Territoriale Globale passée entre la Commune et la Caisse d’Allocations Familiales de l’Aisne pour développer et renforcer les actions, et rappelle que le projet portera sur les exercices 2022 – 2025.

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et tout document y afférent.

2022/55 – Renouvellement et actualisation du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la Commune de FLAVY-LE-MARTEL entre la ville et GRDF

En date du 22 août 1994, un contrat de concession pour la distribution publique de gaz sur le territoire de FLAVY-LE-MARTEL a été signé entre la Commune et GRDF pour une durée de 30 ans.

Le traité arrivant prochainement à échéance, la Commune a rencontré un délégué territorial de GRDF le 12/10/2022 en vue de le renouveler.

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- * la convention de concession qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 25 ans ainsi que les modalités de son évolution, ;

- * le cahier des charges de concession qui permettra en particulier à la commune :

- * de prévoir une redevance de fonctionnement annuelle estimée pour l’année 2022 à environ 1 790 euros ;

- * de disposer d’un rapport d’activité sur l’exercice écoulé ;

Ce cahier des charges précise notamment que

- GRDF entretient et exploite les ouvrages de concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte

- GRDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d’aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF et décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de concession et toutes les pièces y afférent.

Informations diverses

Requalification de la Place du Général de GAULLE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une présentation de l'avant-projet concernant les travaux d'aménagement de la Place du Général de GAULLE sera détaillé le 14 novembre prochain aux membres des commissions Voirie et Environnement par Monsieur DELTOUR, maître d'œuvre du projet.

Questions d'initiatives

- **M. Eric VAN ISACKER** : - propose la création d'emplacements « arrêt minute » devant tous les commerces de la commune ;
 - Monsieur ABRAHAM Hervé précise que la spécialisation de chaque commerce est un élément essentiel pour bénéficier de cet emplacement de courte durée.
 - s'interroge sur la situation du manque de médecins dans la commune, y-a-t-il une évolution ?
 - Monsieur le Maire déclare que la situation reste inchangée depuis 2021, et constate que malheureusement le problème est national ;
 - adresse ses remerciements à Monsieur BAS Jean-Pierre pour le travail accompli au Stade Municipal (nivellement du terrain).
- **M. Joël LOBBE** : - fait remarquer que suite à l'intervention de l'entreprise SANTERNE Rue du Petit Détroit, une tranchée sur demi-chaussée reste à combler.
- **Mme OUDELET Laëtitia** : - signale la disparition d'un panneau de signalisation situé au point d'intersection de la rue de la Croisette et de la ruelle du temple.

Le Secrétaire de séance,

Eric VAN ISACKER

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 24 novembre 2022
Le Maire,

Patrick JULIEN